Formation diplômante
Niveau 6

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET CONDUITE DE TRAVAUX en Aménagements Paysagers (LP MCTAP)



Formation par apprentissage

RNCP 42597

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly

Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers du BTP : génie civil et construction parcours Management et conduite de travaux option aménagements paysagers en alternance avec CFPH d'Écully (Code : LP13502A)

En partenariat avec le cnam Auvergne – Rhône-Alpes

CFPH de Lyon-Écully
13, avenue de Verdun 69130 ÉCULLY

- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : 8 000 € et 9 300€ (Hors accords convention collective)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti
- EPI NON pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...) à fournir par l'employeur pour toutes visites et travaux pratiques.
- Montant des frais d'inscription au CFPH : aucun

Modalité d'alternance : Suivant le calendrier d'alternance
Temps plein : 2-3 semaines en entreprise puis 2-3 semaines de cours.

Durée du contrat : 1 an (septembre à septembre, 35 semaines en entreprise 16 semaines de cours). Au total : 500 heures de formation environ

Date du début et de la fin de la formation :
De septembre 2027 à septembre 2028

Objectifs de la formation

- Sélectionner, interpréter, analyser et synthétiser les données d'un projet paysager aux différents stades de son cycle de vie (évaluation de la faisabilité, les coûts et les délais.)
- Établir les méthodes de construction, les plans de phasage, le dimensionnement des moyens de production, les plannings détaillés de production (phase travaux, éléments techniques et réglementaires de la préparation de chantier)
- Mobiliser les éléments de réglementation nécessaires et les contrats de travaux (sécuriser l'environnement juridique du chantier)
- Mobiliser les outils et méthodes de gestion de projet (respect des objectifs de coût, de délai et de qualité du chantier paysager sur son cycle de vie)
- *En savoir plus rendez-vous sur le site internet*

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Autres voies de formation proposées par le CFPH :
Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.
https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216

Niveau(x) de recrutement :

BAC+2 validé - formation(s) requise(s) :

- Titulaire d'un BTSa AP
- Titulaire d'une L2 en priorité en Génie civil
- Titulaire d'un DUT Génie civil

Le public ciblé est prioritairement les titulaires de L2, L3 de Géographie et Aménagement, BTSA GPN ou BTS AP, DUT Gestion urbaine...

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite reconctacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel ou en distanciel en fonction de l'éloignement
4. Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Contenu de la formation

UE obligatoires du parcours :
USBT13 Gestion de projet de construction
USBT14 Préparation de chantier
USBT15 Gestion de chantier
USBT97 Droit de la construction (Obligations règlementaires de l'aménagement paysager)

UE du cursus paysager :
USBTY1 Projet d'aménagement paysager
USBTY2 Management et organisation des entreprises du paysage

UE obligatoires de la mention :
USBTM2 Communication professionnelle
USBTM3 Management d'équipe
USBTM6 Anglais professionnel
BTP196 Innovation et transitions dans l'aménagement paysager
UABT17 Projet tutoré de LP MCTAP
UABT18 Expérience professionnelle de LP MCTAP
La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (ECTS)

Modalités d'évaluation

Contrôle continu (interrogations, devoirs, exposés, rapports...)

- Les compétences en entreprise sont intégrées lors de l'épreuve écrite et orale du mémoire présenté en fin d'année
- Le suivi du parcours en entreprise est assuré par un tutorat formateur/entreprise.

Les + de la formation

- un réseau de professionnels de proximité au plus près des enjeux liés au changement climatique et aux réalités urbaines
- Des intervenants professionnels experts

Métiers visés

- Assistant(e) conduite de travaux
- Chef(fe) de chantier
- Chargé(e) d'opération

Poursuite d'études

Possibilité d'accès aux formations de niveau 7 (BAC +5) : Master, Écoles d'ingénieurs

En partenariat avec l'IRIIG, le CFPH vous propose :

- Master of Science Paysage, Environnement & Innovation (MPEI)

Autres licences en 1 an :

- Licence Pro EPAP

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully
13 avenue de Verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
04 78 33 46 12
https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/

Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web